

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 02 octobre 2018

Le deux octobre deux mille dix-huit, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire), URBANIAK Michel+1pouvoir, HANSART Michel (adjoints) DELATTRE Albert, FRISON Fabrice, Mesdames KALOTA Ghislaine, HANNECART Pascale (adjointes), COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie, DUMONT Carole + 1pouvoir, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie,

Absents excusés : Messieurs MEUNIER Bernard (pouvoir Mme Dumont), NIOT Daniel, Mme NOBÉCOURT Martine (pouvoir Mr Urbaniak)

Secrétaire de séance : Mme COSTA-DELOBEL

Convocation du 25.09.2018

Membres en exercice : 15

membres présents : 12

membres votants : 12 + 2 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 26 Juin 2018
- Rapport du Maire :
- Nomination des référents PLUI
- Vente de terrain à Bacquencourt
- Convention créneaux piscine
- Convention assainissement non collectif
- Rapport annuel de l'eau potable
- Rapport annuel de l'assainissement
- Modification du schéma d'assainissement
- Protection des données ADDICO
- Accessibilité salle de conseil
- Mise à jour du Tableau des effectifs
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Fusion avec la commune de Grécourt
- Poste de pilote TBI

Le conseil donne son accord pour ces rajouts.

Mme Costa-Delobel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2018

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

La période de vacances a été riche en affaires déplaisantes, à commencer par les diverses dégradations commises sur les locaux et matériels communaux. Trois dépôts de plaintes ont été déposés à la gendarmerie de Nesle concernant la tentative d'effraction de l'agence postale, l'effraction du bloc sanitaire de l'école et pour finir les dégradations aux alentours du plateau des sports (carreaux cassés salle de musculation, ardoises cassées sur la toiture de la chaufferie, gouttières déformées suite à la montée de jeunes sur le toit, coffret électrique et coffret protection

de la vanne gaz pulvérisé, vélos de maternelle abimés, impact sur le carreau de la classe CM, grillage du plateau arraché et sûrement bien d'autres détériorations qui non pas été vues. Pour ce dernier point, Mr le Maire a pris la décision de fermer totalement l'accès au plateau des sports, seuls les utilisateurs des équipements sportifs sont autorisés.

- rue du craon :

La société COELHO a terminé les travaux de bordures rue du Craon, il reste le trottoir face au 5 à refaire, ce trottoir était en béton, il a été détérioré mais il a été vu avec l'entreprise qu'il sera refait en bitume, au frais de la commune car non compris dans le devis. (On ne peut pas laisser ce trottoir dans cet état) les employés vont améliorer l'état du trottoir enherbé en bout de la rue.

- Trous dans la chaussée

Les employés ont eu recours à l'emploi de bitume à froid pour certains trous principalement à Canisy, et ce n'est pas terminé. Une nouvelle commande de bitume a été lancée.

- classe maternelle

Le remplacement de la laine de verre et la mise en place d'une peinture anti-condensation ont été réalisés pendant le mois de juillet.

- poste de relevage à Bacquencourt

La maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SIVU de Ham, la société IRH a été choisie comme cabinet d'étude pour la réfection de la station, le cahier des charges ainsi que l'estimation a été présenté à la commune, le lancement d'appel d'offre est, ou va, prochainement être lancé pour des travaux prévus fin d'année 2018. La charge financière estimative s'élèverait aux alentours de 68 600 € HT.

- classes CP-CE

Une remise en état du soubassement abîmé par l'humidité provenant du mur extérieur a été effectuée pendant les vacances.

Les employés ont refait tout l'écoulement pluvial à l'arrière de l'école côté plateau des sports pour éviter la remontée des eaux dans le mur.

- cimetière

Un rendez-vous est pris avec le géomètre ce jeudi à 14 h pour établir le PV de bornage.

- bibliothèque

Le volet roulant du fond a été remplacé, coût : 604.26 € TTC.

- incendie salle Brohon

Par le bail à réhabilitation, la commune a transféré son droit de propriété à la SCI les toits de l'Espoir, elle perd donc la main sur les travaux à réaliser. Par contre avec une entente verbale avec le responsable des travaux de la SCI Monsieur DUPONT Laurent, il a été garanti la reconstruction à l'identique. Pour le moment, aucune action ne peut être entreprise tant que les diagnostics, amiante et plomb ne soient réalisés. Dans un premier temps, la cheminée coté Lefèvre-Féru a été stabilisée et sera probablement détruite car elle est instable.

Pour la reconstruction à l'identique et si ce conseil n'y voit pas d'objection, il sera possible de ne pas reconstruire les cheminées qui ne servent plus, d'ailleurs l'une d'elle avait été déjà fortement abaissée pour éviter les risques. Mr le Maire demande le choix du conseil pour un accord de principe et en aviser le constructeur.

A l'unanimité, le conseil n'émet aucune objection à la suppression des cheminées.

Ce mardi 2 octobre, l'expert pour le désamiantage est passé, le devis devrait être établi en fin de journée et adressé aux toits de l'Espoir pour exécution.

Le riverain de gauche a signalé des dégâts, un expert passe le jeudi 11 pour établir un constat.

- Travaux ou dossiers en cours ou à traiter abordés en commission d'adjoints,

- **L'agrandissement du cimetière :** le bornage est fait et un chiffrage pour la clôture est en cours, elle pourrait être posée par l'équipe d'ADI Somme, ce qui serait moins coûteux pour la commune.

- **L'espace poubelle** : Il est souhaitable, de façon à faciliter le déplacement des grosses bennes et le nettoyage de cet espace, de réaliser un dallage qui sera effectué par les employés communaux.
- **Voirie à Bacquencourt** : Un devis avait été demandé pour refaire une partie de la chaussée au niveau du stop, rue de Buverchy où se forme une importante flaque d'eau, qui l'hiver devient une patinoire. Ce devis s'élève à 4 884 € TTC ramené à 4 224 € TTC, un point va être fait pour voir s'il est possible de réaliser cette réparation cette année dans le budget réparation de voirie.

NOMINATION DU REFERENT COMMUNAL PLUi :

Suite à la fusion des communautés de communes du pays Hamois avec celle du Pays Neslois, certaines compétences doivent être régularisées.

Le Pays Hamois avait la compétence Urbanisme mais pas le pays Neslois, avec la fusion, la nouvelle communauté de communes prend obligatoirement cette compétence et la commune d'Hombleux la perd.

Avec la loi NOTRe, si le besoin de réviser un document d'urbanisme doit se faire, il devient obligatoire de passer par un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui reprend l'ensemble des 42 communes.

Il faut rappeler que suite au SCoT, les PLU existant ont 3 ans pour se mettre en conformité aux données du Scot.

La loi de Janvier 2017 dite Egalité et Citoyenneté a assoupli cette obligation avec toutefois une date butoir de 2022 pour avoir fini son PLUi. (L. n° 2017-86, 27 janv. 2017, art. 97, 117, 130 et 131 : JO, 28 janv.)

La communauté de l'Est de la Somme, compétente en Urbanisme, lance donc son PLUi et demande à chaque commune de nommer un référent à qui les documents de travail ainsi que les comptes rendus seront transmis durant toute la procédure. Ce référent communal connecté aura pour charge d'en informer régulièrement son conseil municipal, il sera également l'interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour transmettre les informations du conseil municipal ou des habitants pour le travail des commissions de la com des com.

Mr le Maire est le vice-président de cette compétence et il a été évoqué que, vu le délai prévu pour la réalisation de ce document (4 à 5 années) et vu la date rapprochée du futur renouvellement des conseils municipaux et communautaires (1 an ½), que ne soit réalisé que la partie diagnostique qui devrait prendre une bonne année n'ayant pas encore choisi le bureau d'étude (3 à 4 mois encore). Le PADD (projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera donc réalisé par les nouveaux membres.

Mr le Maire demande qui accepte le poste de référent, seule Mme Hannecart se présente.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, Mme Hannecart est désignée comme référent communal auprès de la com des com.

VENTE D'UN TERRAIN A BACQUENCOURT

Suite à la demande auprès du 1er adjoint d'un riverain de la parcelle F 732 qui voudrait acquérir une partie de cette parcelle jouxtant sa propriété dans le but d'une extension, nous avons étudié la possibilité d'accéder à cette demande.

Lors de l'étude, il apparait que cette languette de terrain permet l'accès au reste de la parcelle à l'arrière des habitations, propriété de la commune via le CCAS, donc pour pouvoir accéder à la demande du riverain, il faut que la parcelle arrière soit acquise par un tiers, le demandeur ne peut pas car elle est sous bail Cultural.

Le locataire a été contacté et se dit prêt à acquérir la partie arrière, il nous a fait une proposition d'achat qui vous est soumise ce soir.

Coût des bornages 1320 €

Les terres de ce type se vendent au prix habituel de 5990 € l'Ha

La proposition est d'un montant de 5 000 € soit 6 690 €/Ha

La vente de la partie située près du demandeur de 380 m², est considérée comme de la terre de jardin entre 7 à 10 € le m² et est proposée au prix de 2 800 € pour une surface de 289 m² si ce conseil l'accepte. Ce terrain ne peut être vendu si la parcelle arrière n'est pas vendue.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation :

De faire exécuter le bornage de la parcelle F 732 et d'effectuer la division parcellaire en F 732 A et F 732 B et F 732 C au prix de 1320 € TTC par la sté METRIS

Vendre la parcelle F 732 A au prix de 5 000 € à la SCEA VOISIN frais de notaire à charge de l'acquéreur

Vendre la parcelle F 732 B au prix de 2 800 € à Mr FERNANDEZ frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

CONVENTION CRÉNEAUX PISCINE

Les créneaux de la piscine de Ham pour les classes GS-CE1 sont à la même période que l'année dernière, du 25 février au 5 avril 2019 soit 12 créneaux pour un coût total de 1440 €.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention d'utilisation de la piscine de Ham.

CONVENTION SPANC AVEC LA CCES

Suite à la fusion communautaire des pays Hamois et Neslois, il en résulte que le Pays Neslois avait la compétence assainissement non collectif mais pas le Pays Hamois, et suite au refus la première année d'intégrer à l'unanimité des communes, la compétence assainissement à la nouvelle communauté de communes, il résulte que cette compétence se trouve rendue aux communes jusqu'à la prise de l'entière compétence assainissement prévue en janvier 2019 par la CCES. Dans l'entretemps et pour pouvoir continuer le travail sur les suivis de l'assainissement non collectif par le SPANC et surtout régler les factures en cours, il est proposé aux communes possédant un zonage assainissement non collectif de passer une convention de suivi par le SPANC avec la CCES La convention est présentée aux membres du conseil.

Pour	Contre	Abstention
12+2 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention de suivi de l'assainissement non collectif avec la com des com de l'est de la Somme.

RAPPORT ANNUEL DE L'EAU POTABLE

Ce rapport appelé RPQS (rapport prix et qualité du service) a été présenté en conseil syndical et approuvé par les membres. Il doit être présenté au conseil municipal.

Le rapport concerne les communes de Hombleux, Grécourt, Buverchy et Esmerly-Hallon, il est composé de 866 branchements

Le volume prélevé est de 79 328 m³,

Le volume consommé est de 70 742 m³

Le rendement est de 81.2%

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le rapport annuel de l'eau potable.

RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT

L'échéance de la Délégation de Service Public signée le 4/05/2011 a été prolongée de 2 ans par l'avenant en date du 11/07/2017 pour intégrer le réseau de la 4^{ème} tranche de Canisy. La nouvelle échéance est au 30/11/2025.

Il y a maintenant 7 postes de relevage, (1 à Bacquencourt, 2 à Hombleux, 4 à Canisy)

Le réseau d'assainissement eaux usées est de 13.115 Km (gravitaire et refoulement) qui dessert environ 1090 habitants par ses 465 branchements

Le volume d'eau consommé assujéti à la taxe d'assainissement est de 29 793 m³ pour un volume rejeté à la station de traitement d'Eppeville de 34 165m³.

La longueur totale du réseau suivi par SAUR est de 17.137 kml avec le réseau pluvial

Le coût au m³ pour une consommation de 120 m³ est de 4.89 € réparti ainsi

Abonnement communal : 60.30/an HT

Abonnement SAUR : 59.56 /an HT

Consommation part communale : 2.0500 €/m³

Consommation part SAUR : 1.1289 €/m³

Agence de l'eau : 0.2660 €/m³

TVA sur débits : 0.4444 €/m³

Pour l'entretien courant du réseau, 5 363 ml ont été hydro curés, et on note 5 interventions en curatif.

Pour le traitement H₂S, il faut une armoire spécifique, celle-ci se chiffre à environ 70 000€, qui serait pris en charge dans le budget assainissement.

Il est à préciser que ce rapport n'a pas encore été vérifié par notre contrôleur de DSP, il y manque une valeur importante et qui a été réclamée, c'est celle du volume rejeté à la station et qui est facturé par le SIVU de Ham.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le rapport annuel de l'assainissement.

MODIFICATION DU SCHÉMA DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à la construction du réseau de la 4^{ème} tranche d'assainissement sur le secteur de Canisy, il convenait de mettre une procédure d'approbation du nouveau zonage d'assainissement, après une demande auprès du bureau d'étude ACTEA qui avait déjà réalisé notre premier schéma, il s'est avéré que le nouveau schéma a déjà été validé lors de la prise de compétence du SPANC par la CCPN. Ce qui fait que la commune est en règle.

PROTECTION DES DONNÉES

Les députés ont adopté le 13 février 2018 le projet de loi (paquet européen de protection des données) qui intègre le règlement européen sur la protection des données (RGPD) qui est entré en vigueur à compter du 25 mai 2018. Toute entité traitant des données de citoyens européens est concernée par le RGPD. La notion de données personnelles est appréciée au sens large et intègre les données nominatives (nom, prénom, adresse ...)

L'application du RGPD impose la nomination obligatoire pour les collectivités d'un délégué à la protection des données personnelles, ce poste peut toutefois être mutualisé à l'échelle intercommunale. Le texte augmente surtout drastiquement les sanctions encourues en cas de manquement, les faisant passer de 3 millions d'euros l'amende maximale, à 20 millions d'euros ou à 4 % du chiffre d'affaire pour une entreprise.

La communauté de Communes a adhéré à la société ADICO pour la protection des données rendue obligatoire par le R.G.P.D et propose aux communes d'adhérer pour mutualiser les coûts.

Pour la commune de Hombleux,

Le montant en individuel serait de : la 1^{ère} année 490 € + 720 € = 1210 €

Année suivante 720 €

Le montant en mutualisation : La 1^{ère} année 367.50 + 648 € = 1015.50 €

A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent le tableau des effectifs présenté.

FUSION AVEC LA COMMUNE DE GRÉCOURT

Mr le Maire de Grécourt a évoqué l'idée de se rapprocher de Hombleux. Plusieurs questions sont à traiter pour aboutir à cette fusion.

Dans un premier temps, il faut connaître la position des conseils municipaux de chaque commune, prise à la majorité, et non à l'unanimité. Si la majorité n'y adhère pas, le dossier est clos.

Pour	Contre	Abstention
8+1 pouvoir	2+1 pouvoir	2

A la majorité, les membres du Conseil acceptent l'étude de la fusion avec la commune de Grécourt.

La création peut se faire au 1^{er} janvier 2019, mais pas en 2020, car elle ne peut pas se faire l'année d'un renouvellement de conseillers. Elle comprendra les 2 conseils, il faudra choisir le siège de la Mairie ainsi qu'un nom. En 2020, il y aura 19 conseillers et en 2026, 15.

L'alignement des taux peut se faire sur plusieurs années avec une date butoir de 12ans, ce travail de simulation sera à faire pour évaluer la faisabilité sans qu'il y ait une trop importante incidence sur l'imposition des administrés.

Mme Hannecart demande s'il est possible qu'un agent de la sous-préfecture intervienne pour répondre aux questions qui se poseront.

Mr le Maire répond qu'une commission sera créée.

En attendant, le conseil de Grécourt se réunit ce samedi pour délibérer sur la fusion.

PILOTE DE DEUX TBI

La directrice de l'école sollicite deux PC pour les TBI car ils sont défectueux.
Somme numérique a établi un devis pour leur remplacement qui s'élève à 1096 €HT soit 1315.20 € TTC

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	1

A la majorité, les membres du Conseil donnent leur accord pour l'achat des deux PC.

INFOS DIVERSES

1. Concernant la classe de neige, il y a 23 participants. Le voyage se fera avec l'école de Muille. Le prix total est de 16943 €. Soit 62 € par élève et par jour.

Le car coûte 4055 €

3 accompagnateurs encadrent les élèves. Coût 48€ x 3 = 1368 €

40% est à la charge des parents, les 60% restant sont à la charge de la commune comme l'an dernier.

2. Les colis de Noël pour les aînés se chiffrent à 15.80 € l'unité.

Hombleux : 132 Canisy : 58 Bacquencourt : 49 soit 239 colis à distribuer.

Il y a possibilité d'avoir un colis pour les couples, mais certains conseillers répondent que chaque personne aime bien avoir son propre colis.

Des colis individuels seront donc offerts en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Delattre demande que les trous soient rebouchés dans les chemins pour la campagne betteravière.

Mr le Maire répond que c'est prévu la semaine prochaine. Qu'il est souhaitable que les silos soient en bordure de la départementale plutôt que dans les chemins afin que ceux-ci ne soient pas détériorés.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.